

Fiche de renseignement enfant / jeune : 2^{ème} Enfant

Nom - Prénom _____ Date naissance _____ Sexe _____

Ecole _____ Classe _____

Responsables légaux ou tuteur	Parent 1 de l'enfant	Parent 2 de l'enfant	Tuteur de l'enfant
Nom et Prénom			
Date de Naissance			
Adresse			
Code postal et ville			
Téléphone			

Pratique alimentaire : Je souhaite que mon enfant bénéficie d'un repas sans porc

ATTESTATION MEDICALE (à remplir par le médecin) Accueil Collectif de Mineurs et l'animation sportive
Ou fournir la copie du carnet de santé – page Vaccination

Je soussigné (e), **Docteur**
certifie que l'enfant

Est à jour de ses vaccins pour 2020/2021 : Oui Contre-indication

La connaissance de certains éléments de santé est indispensable pour le personnel encadrant de nos structures.
Des renseignements considérés comme utiles peuvent être joints en complément de cette attestation.

Suivant les problèmes de santé évalués, la démarche de mettre en place un **Projet d'Accueil Individualisé (PAI)** est un garant de sécurité pour l'enfant lors de l'accueil dans nos structures. Fait-le **Signature et tampon**

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX à compléter par les parents

Éléments particuliers à signaler en fonction des animations proposées en complément à ce dossier

Pour certaines difficultés de santé, l'établissement d'un **Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I)** est nécessaire. **A votre initiative, le P.A.I.** est une démarche établie entre les responsables d'établissement scolaire, avec la présence d'un médecin scolaire et des responsables représentant nos structures et collectivités qui sont impliqués dans la vie de votre enfant souffrant d'un trouble chronique de santé. Il facilite l'accueil de votre enfant afin d'éviter l'exclusion, l'isolement.

Il est à réactualiser chaque année scolaire. **PAI Oui** Fournir le document

Votre enfant est-il porteur de : lentilles , lunettes , prothèses dentaires , ou auditives , autre

Information en cas de traitement médical

Joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (Boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice). *Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.*

Médecin traitant de votre enfant : Docteur..... 0.....

Pour tout élément médical évoqué ci-dessus, un échange d'information avec chaque responsable de structure est essentiel afin de mettre en œuvre un accueil adapté à votre enfant.

AUTORISATIONS

Maquillage : pour les fêtes et durant les animations **Oui**

Partir seul : J'autorise mon enfant à partir seul à la fin de toutes les activités, après accord du responsable de l'activité **Oui**

Liste des personnes pouvant venir chercher mon enfant – munies d'une pièce d'identité obligatoire				
	Nom Prénom (par ordre d'appel)	Lien de parenté	Téléphone obligatoire	Autre téléphone
1				
2				
3				
4				

Je déclare exacts tous les renseignements de cette fiche et autorise le responsable de la structure d'accueil à prendre toutes mesures (traitements médicaux et hospitalisation) nécessaires.

Je reconnais avoir lu les mentions légales concernant la protection de mes données personnelles et je suis d'accord avec les finalités d'utilisation des données exprimées

Je récupérerai tous les documents d'ordre médical et les médicaments en fin de période.

Je certifie avoir accepté, informé et co-signé (parents, tuteurs et enfants) la charte du Vivre Ensemble.

Je certifie avoir pris connaissance des règlements intérieurs régissant chaque activité.

Pour toute décision de justice que vous considèrerez comme importante, merci de nous présenter l'original et la copie de l'extrait de jugement qui fera, si nécessaire, l'objet d'un entretien avec le responsable du service enfance qui vous contactera.

Signature du ou des **responsable (s) légal (aux) de l'enfant**



DOSSIER 2020-2021
Restauration Scolaire, Périscolaire, Extrascolaire,
Activités sportives et de loisirs, école de musique et évènementiel



Composition du <u>Foyer</u> familial de <u>résidence</u>		
Au sein du foyer	Adulte 1	Adulte 2
Nom et prénom		
Date de naissance	à	à
Adresse courriel		
Tél. mobile		
Adresse		
Code postal et ville		
Tél. fixe		
Tél. professionnel		
Responsable CAF 06	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
N° Allocataire CAF06		Nbre d'enfants au foyer :

CAF 06 : Vous dépendez de la CAF des Alpes Maritimes :

Un site internet de la CAF (CDAP) permet à nos services de consulter votre adresse, la composition de votre foyer et votre quotient familial, vous évitant de fournir sur papier toute modification **dans l'année en cours** suite à un changement de situation familiale.

Vous nous autorisez à utiliser le site internet de la CAF

<u>Cadre réservé à l'administration</u>	Date :
Régime :	Quotient familial :
Calculé par : la CAF <input type="checkbox"/> l'administration <input type="checkbox"/>	Nom de l'agent :

PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

Vous avez la possibilité d'opter pour le prélèvement automatique concernant la restauration scolaire de la Mairie et les activités périscolaires (Accueil du matin et/ou du soir, Temps d'activités périscolaires, études) du SIVOM Val de Banquière.

- Je demande le prélèvement automatique des factures de restauration scolaire
- Je demande le prélèvement automatique des factures du périscolaire

ATTENTION : Tous les prélèvements s'effectueront sur **un seul compte**

Pour une première demande de prélèvement automatique, seul le titulaire du compte pourra signer le mandat autorisant le prélèvement **SUR PLACE**

ATTENTION : l'autorisation de prélèvement ne vaut pas inscription aux services

LES FACTURES sont accessibles sur le portail. Vous pouvez les recevoir par courrier , par mail

<http://www.ville-de-la-trinite.fr/enfance/portail-famille/>

ASSURANCE

Dans votre intérêt et celui de vos enfants, pensez à vérifier que votre assurance couvre bien les dommages corporels auxquels peuvent être exposés vos enfants au cours des activités qu'ils pratiquent.

Nom de la Compagnie d'assurance :

Numéro de Police d'assurance :

LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

Ce dossier papier sera conservé durant 10 années

Vous êtes informés que le présent dossier fait l'objet d'un traitement informatisé. Conformément aux dispositions de la loi 78.17 du 6 janvier 1978, relative aux fichiers informatiques et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de modification ou de suppression des données vous concernant. Pour l'exercer, merci de contacter par courrier La Mairie de La Trinité ou le Sivom Val de Banquière. **Nous vous communiquerons par SMS ou E-Mail, les actualités de nos deux collectivités.**

VOUS RECONNAISSEZ :

- L'exactitude des renseignements et documents fournis et vous vous engagez à signaler, immédiatement, tout changement de situation,
- Avoir lu les mentions légales concernant la protection de vos données et être d'accord avec les finalités d'utilisation de celles-ci.

Date _____

Signature de la personne (ou des personnes)
composant le foyer de l'enfant (ou des enfants)

ATTENTION : Seul un des parents, responsable légal (ou tuteur) de son ou ses enfant(s) peut déposer ce dossier.

(Il y aura des documents à signer sur place).

Si une autre personne doit venir, vous devez lui donner procuration pour votre ou vos enfant(s)

(Elle devra être munie de sa pièce d'identité originale et de sa copie ainsi que de la copie de votre carte d'identité)

Pour une première demande de prélèvement automatique,
seul le titulaire du compte pourra signer le mandat autorisant le prélèvement **SUR PLACE**

SI IMPOSSIBILITE DE SE DEPLACER A LA PERMANENCE (Procurator à signer par le responsable légal et un mandataire)

Je soussigné(e) donne procuration par la présente
à
né(e) le à et domicilié(e) à
pour signer en mon nom, les documents complémentaires (hors financiers) à la prise en compte de ce dossier.

Fait à le

« Bon pour pouvoir »
Signature du responsable légal « Lu et accepte le pouvoir »
Signature du mandataire

Pièces Obligatoires : copies des deux pièces d'identités ainsi que la pièce d'identité originale pour le mandataire

DOCUMENTS ORIGINAUX OBLIGATOIRES A FOURNIR SUIVANT VOTRE SITUATION

Pour le foyer familial allocataire de la CAF 06

- Attestation de paiements et de quotient familial CAF 06 mentionnant le QF et la composition familiale
- 3 dernières fiches de salaires de chaque adulte du foyer et/ou extrait du Kbis ou Urssaf de moins de 3 mois
- Contrat de travail (si vous n'avez pas encore les trois bulletins de paye)

Pour le foyer familial NON allocataire de la CAF 06

- Avis d'imposition 2019 sur les revenus 2018 de chaque adulte du foyer (**original et copie**)
- 3 dernières fiches de salaires de chaque adulte du foyer et/ou extrait du Kbis ou Urssaf de moins de 3 mois
- Contrat de travail (si vous n'avez pas encore les trois bulletins de paye)
- Justificatif de domicile administratif de -3 mois si votre adresse est différente de celle de votre avis d'imposition
- Prestations familiales versées par votre caisse, si votre régime est différent du régime général

POUR TOUTES LES FAMILLES

- Attestation d'assurance Responsabilité Civile
- RIB (si vous avez choisi le prélèvement automatique)

Tout dossier incomplet sera refusé

Fiche de renseignement enfant / jeune : 1^{er} Enfant

Nom - Prénom

Date naissance

Sexe

Ecole

Classe

Responsables légaux ou tuteur	Parent 1 de l'enfant	Parent 2 de l'enfant	Tuteur de l'enfant
Nom et Prénom			
Date de naissance			
Adresse			
Code postal et ville			
Téléphone			

Pratique alimentaire : Je souhaite que mon enfant bénéficie d'un repas sans porc

ATTESTATION MEDICALE (à remplir par le médecin) Accueil Collectif de Mineurs et l'animation sportive Ou fournir la copie du carnet de santé – page Vaccination

Je soussigné (e), **Docteur**

certifie que l'enfant

Est à jour de ses vaccins pour 2020/2021 : Oui Contre-indication

La connaissance de certains éléments de santé est indispensable pour le personnel encadrant de nos structures.

Des renseignements considérés comme utiles peuvent être joints en complément de cette attestation.

Suivant les problèmes de santé évalués, la démarche de mettre en place un **Projet d'Accueil Individualisé (PAI)** est un garant de sécurité pour l'enfant lors de l'accueil dans nos structures. Fait-le **Signature et tampon**

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX à compléter par les parents

Éléments particuliers à signaler : en fonction des animations proposées en complément à ce dossier

Pour certaines difficultés de santé, l'établissement d'un **Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I)** est nécessaire.

A votre initiative, le P.A.I. est une démarche établie entre les responsables d'établissement scolaire, avec la présence d'un médecin scolaire et des responsables représentant nos structures et collectivités qui sont impliqués dans la vie de votre enfant souffrant d'un trouble chronique de santé. Il facilite l'accueil de votre enfant afin d'éviter l'exclusion, l'isolement.

Il est à réactualiser chaque année scolaire.

PAI Oui Fournir le document

Votre enfant est-il porteur de : lentilles , lunettes , prothèses dentaires , ou auditives , autre

Information en cas de traitement médical

Joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (Boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice). Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

Médecin traitant de votre enfant : Docteur 0.....

Pour tout ordre d'élément médical évoqué ci-dessus, ou autre, un échange d'information avec un des agents d'accueil et chaque responsable de structure est essentiel afin de mettre en œuvre un accueil adapté à votre enfant.

AUTORISATIONS

Maquillage : pour les fêtes et durant les animations

Oui

Partir seul : J'autorise mon enfant à partir seul à la fin de toutes les activités, après accord du responsable de l'activité **Oui**

Liste des personnes pouvant venir chercher mon enfant – munie d'une pièce d'identité obligatoire

	Nom Prénom (par ordre d'appel)	Lien de parenté	Téléphone obligatoire	Autre téléphone
1				
2				
3				
4				

Je déclare exacts tous les renseignements de cette fiche et autorise le responsable de la structure d'accueil à prendre toutes mesures (traitements médicaux et hospitalisation) nécessaires.

Je reconnais avoir lu les mentions légales concernant la protection de mes données et je suis d'accord avec les finalités d'utilisation de celles-ci

Je récupérerai tous les documents d'ordre médical et les médicaments en fin de période.

Je certifie avoir accepté, informé et co-signé (parents, tuteurs et enfants) la charte du Vivre Ensemble.

Je certifie avoir pris connaissance des règlements intérieurs régissant chaque activité.

Pour toute décision de justice que vous considèrerez comme importante, merci de nous présenter l'original et la copie de l'extrait de jugement qui fera, si nécessaire, l'objet d'un entretien avec le responsable du service enfance qui vous contactera.

Signature du ou des **responsable (s) légal (aux)** de l'enfant

CHARTRE DU VIVRE ENSEMBLE

(Document à conserver)



Je ne dois pas...



Crier sur mes camarades et les adultes



Me moquer et insulter mes camarades et les adultes



Me bagarrer avec mes camarades



Courir dans les couloirs et dans les salles



Bousculer mes camarades et les adultes



Abîmer le matériel

Signature des parents

RÈGLEMENT

Les parents s'engagent à :

- Expliquer à leur enfant le contenu de la charte du vivre ensemble.
- Aider et accompagner leur enfant à respecter la charte.
- Collaborer avec l'équipe d'animation dans l'intérêt des enfants.

Les enfants s'engagent à :

- Respecter les règles de vie établies dans la charte du vivre ensemble.

Les sanctions en cas de non-respect de la Charte

Sur l'ensemble des temps : restauration, périscolaire, extrascolaire, et Activités sportives et de loisirs :

1er avertissement : Les parents sont informés par téléphone et par écrit dans le cahier de liaison par le responsable.

2ème avertissement : Les parents sont convoqués par le responsable pour un rendez-vous.

3ème avertissement : Les parents sont informés par écrit par le Président du Sivom Val de Banquière.

Un rendez-vous avec les responsables de l'animation et un Élu peut-être proposé.

4ème avertissement : Les parents reçoivent un courrier en recommandé avec accusé de réception, signé conjointement par le Président du Sivom Val de Banquière et le Maire de la Trinité, leur signifiant une exclusion temporaire de leur enfant de la restauration scolaire et/ou des activités périscolaires, extra scolaires, activités sportives et de loisirs (de 2 à 5 jours).

5ème avertissement : Les parents reçoivent un courrier en recommandé avec accusé de réception signé conjointement par le Président du Sivom Val de Banquière et le Maire de la Trinité leur signifiant une exclusion définitive de leur enfant de la restauration scolaire et/ou des activités périscolaires, extra scolaires, activités sportives et de loisirs.



Je dois...



Demander la parole et être capable d'écouter les autres



Parler calmement et poliment à mes camarades et aux adultes



Écouter et appliquer les règles et les consignes données par les adultes



Ranger mes affaires



Respecter mon environnement



Appliquer l'ensemble de ces règles de vie pour profiter pleinement des activités qui me sont proposées et mieux vivre ensemble

Signatures des enfants

Service	Public concerné	Prestation	Retrait dossiers	Dépôt dossiers	Adresse	Téléphone
Restauration Scolaire	Maternelle et élémentaire	<u>Temps méridien</u> Animation et Restauration	Dossier commun et fiche spécifique aux enfants dans les écoles	Lors des permanences au Palais des Sports « La Bourgade » Impasse Jean Michéo à La Trinité du 6 au 20/05/2020	Mairie de la Trinité 19 rue Hôtel de Ville 06340 La Trinité	04 93 27 64 48
Enfance	De 3 à 11 ans	Accueils périscolaires (accueil matin, soir et étude), Accueils extrascolaires (Centre de loisirs), Stages et séjours	Fiche spécifique à retirer à partir du 6/07/2020	à partir du 6/07/2020	Palais Des Sports "La Bourgade" Impasse Jean Michéo 06340 La Trinité	04 92 00 72 90
Sport	Enfants à partir de 1 an, Adolescents, Adultes et Séniors	Activités sportives pour tous Enfants, Jeunes, Adultes et Familles <u>Objectifs</u> Découverte, initiation, apprentissage, bien-être, et Entretien physique <u>Activités</u> 1/2 journée ou journée à thème, stages et séjours		A Partir Du 17/08/2020 pour les adultes du 1 ^{er} /09/2020 pour les enfants		
Jeunesse	Collégiens et Lycéens	Accueil de loisirs : ½ journée ou journée, stage, mini-séjour et séjour B.J.J : étude, information, emploi, Loisirs <u>Médiation</u>	Pendant l'été Sur la Maison des Jeunes	A Partir de début septembre 2020	Espace Loisir Jeunesse rue Gaston Mouton 06340 La Trinité	04 93 01 23 25 06 21.78.55.31
Ecole de Musique	A partir de 3 ans	Pratique instrumentale individuelle Formation musicale collective Atelier d'éveil et de chorale	<i>Une liste d'attente sera mise en place en fonction du nombre de demandes à traiter</i>	A partir du 6 mai 2020	Ex école des Gerles 2 Bd F. Suarez 06340 La Trinité	04 93 04 36 80

Votre dossier constitué pour 2020 / 2021 devra être renouvelé pour l'année prochaine. Attention : Fermeture de certains Accueils pendant la période estivale

LE PORTAIL INTERNET 2020-2021

Consultation de vos factures et règlements

Sur le portail internet : <http://www.ville-de-la-trinite.fr>

Ce site vous permet de visualiser l'ensemble de vos factures et règlement pour tous les services auxquels vous vous êtes inscrits et de vérifier les éléments de votre dossier.

ATTENTION : LE SOLDE DE VOTRE COMPTE EST UN SOLDE COMMUN A L'ENSEMBLE DES SERVICES.

DOCUMENT A CONSERVER PAR LES FAMILLES

EXTRAIT DU REGLEMENT DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

INSCRIPTION

L'inscription préalable est obligatoire. Un dossier COMPLET doit être déposé et les familles doivent être à jour de leur règlement auprès de la restauration scolaire.

La restauration est un service facultatif proposé par la commune qui fait le maximum pour satisfaire l'ensemble des demandes en accordant une priorité de principe en cas d'insuffisance de place et afin de respecter les règles de sécurité

- aux familles dont les deux parents exercent une activité professionnelle
- aux familles monoparentales dont le parent exerce une activité professionnelle
- en fonction de la situation sociale

Une fréquentation occasionnelle peut être autorisée pour répondre aux besoins de la famille. Lors de chaque inscription, les parents seront invités à régler d'avance le prix d'une fréquentation occasionnelle.

ANNULATION DE REPAS (ou rajout)

Les repas doivent être commandés ou décommandés **72 heures**, avant l'absence ou la présence de l'enfant auprès du service Restauration Scolaire.

Pour le repas du Lundi	Informez la Mairie avant le jeudi 9h
Pour le repas du Mardi	Informez la Mairie avant le vendredi 9h
Pour le repas du Jeudi	Informez la Mairie avant le lundi 9h
Pour le repas du vendredi	Informez la Mairie avant le mardi 9h

Pour les causes médicales : les familles doivent informer la commune de l'absence dès le premier jour et déposer à la Mairie les certificats médicaux dans le mois courant.

En cas de présence au repas sans inscription préalable, le repas sera facturé au prix d'un repas occasionnel

PRIX DES REPAS

La participation financière des familles est fixée par délibération du conseil municipal. Les tarifs appliqués sont fonction des ressources de la famille par application du quotient familial communiqué par la CAF ainsi que par le lieu d'habitation (A La Trinité, dans une commune conventionnée ou hors convention). En l'absence de l'ensemble des documents permettant de calculer la participation familiale, le tarif maximum sera appliqué.

MODALITES DE REGLEMENTS

Les factures doivent être réglées dans les délais soit par prélèvement automatique ou par chèque adressé à la Mairie ou en espèces auprès du régisseur.

RETARD ET DEFAT DE PAIEMENT

En cas de repas impayé (défaut de paiement ou chèque impayé ou rejet de prélèvement), la commune procédera à une première relance. En cas de non-paiement, une mise en demeure sera effectuée. Sans règlement de la totalité de la somme due, le Trésor public assurera le recouvrement.

LES MENUS Les menus proposés sont établis par une diététicienne, qui veille au respect de l'équilibre alimentaire et de la variété. Des menus de remplacement peuvent être proposés pour répondre à certaines exigences. Une commission des menus se réunit régulièrement sous l'autorité de l'Élu à la restauration pour émettre un avis sur les menus proposés.

LES PAI Le **Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.)** est un protocole établi entre les parents, l'établissement scolaire et des partenaires extérieurs pour permettre l'accueil d'un élève souffrant d'un handicap, d'une maladie, d'une allergie, etc.

Toute modification en cours d'année doit être transmise au service.

DISCIPLINE Le temps méridien doit être un moment calme et d'éducation. Le bénéfice de ce service peut être retiré à tout enfant dont la conduite n'est pas compatible avec la vie en collectivité. La famille en sera informée immédiatement.

Fait le

Signature(s) obligatoire(s) du (ou des) responsable (s) légal (aux) ou tuteur *

(*) **Merci de photocopier la page :**

- si vous avez plus de 3 enfants

- si vos enfants dépendent de responsables légaux différents

Fiche spécifique du Temps Méridien
Année scolaire 2020-2021
 Restauration et Animation scolaire du temps de midi

Foyer :

Régime alimentaire : Repas standard ou Repas sans porc

Information : Durant le temps méridien, les enfants participeront à des activités dans ou hors de leur école

Publication consentie à titre gratuit : Oui

J'autorise les établissements du SIVOM et/ou de la Mairie de La Trinité à publier sur tout support des photographies, films, enregistrements sur lesquels mon enfant peut figurer ainsi que les productions et œuvres originales qu'il aura réalisées dans le cadre des activités où vous l'avez inscrit et sous la responsabilité de l'équipe éducative. Conformément à l'article 9 du Code Civil sur le « Droit à l'image » et à l'Article 121-2 du Code de la Propriété intellectuelle

1^{er} Enfant : Né(e) le : Sexe :

Ecole 2020-2021 : Classe 2020-2021 :

Nom prénom du parent (ou tuteur) :

Nom prénom du parent :

Jours de repas souhaités : Lundi Mardi Jeudi Vendredi

Repas sous protocole PAI (régime alimentaire avec allergie) avec un repas NATAMA Oui

2^{ème} Enfant : Né(e) le : Sexe :

Ecole 2020-2021 : Classe 2020-2021 :

Nom prénom du parent (ou tuteur) :

Nom prénom du parent :

Jours de repas souhaités : Lundi Mardi Jeudi Vendredi

Repas sous protocole PAI (régime alimentaire avec allergie) avec un repas NATAMA Oui

3^{ème} Enfant : Né(e) le : Sexe :

Ecole 2020-2021 : Classe 2020-2021 :

Nom prénom du parent (ou tuteur) :

Nom prénom du parent :

Jours de repas souhaités : Lundi Mardi Jeudi Vendredi

Repas sous protocole PAI (régime alimentaire avec allergie) avec un repas NATAMA Oui

Réservé à l'administration : déposé le par à

Nombre de Jours accordés: 4 jours 2 jours 1 jour En attente *

* Documents à fournir :

Date de début : Mardi 1 septembre 2020 lundi 14 septembre ou autre date
 (Après confirmation du service)

Date de fin d'accord : Mardi 6 juillet 2021 ou autre date

Merci de tourner la page, signature au dos ➡

EXTRAIT DU REGLEMENT DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

INSCRIPTION

L'inscription préalable est obligatoire. Un dossier COMPLET doit être déposé et les familles doivent être à jour de leur règlement auprès de la restauration scolaire.

La restauration est un service facultatif proposé par la commune qui fait le maximum pour satisfaire l'ensemble des demandes en accordant une priorité de principe en cas d'insuffisance de place et afin de respecter les règles de sécurité

- aux familles dont les deux parents exercent une activité professionnelle
- aux familles monoparentales dont le parent exerce une activité professionnelle
- en fonction de la situation sociale

Une fréquentation occasionnelle peut être autorisée pour répondre aux besoins de la famille. Lors de chaque inscription, les parents seront invités à régler d'avance le prix d'une fréquentation occasionnelle.

ANNULATION DE REPAS (ou rajout)

Les repas doivent être commandés ou décommandés **72 heures**, avant l'absence ou la présence de l'enfant auprès du service Restauration Scolaire.

Pour le repas du Lundi	Informez la Mairie avant le jeudi 9h
Pour le repas du Mardi	Informez la Mairie avant le vendredi 9h
Pour le repas du Jeudi	Informez la Mairie avant le lundi 9h
Pour le repas du vendredi	Informez la Mairie avant le mardi 9h

Pour les causes médicales : les familles doivent informer la commune de l'absence dès le premier jour et adresser à la Mairie les certificats médicaux dans le mois courant.

En cas de présence au repas sans inscription préalable, le repas sera facturé au prix d'un repas occasionnel

PRIX DES REPAS

La participation financière des familles est fixée par délibération du conseil municipal. Les tarifs appliqués sont fonction des ressources de la famille par application du quotient familial communiqué par la CAF ainsi que par le lieu d'habitation (A La Trinité, dans une commune conventionnée ou hors convention). En l'absence de l'ensemble des documents permettant de calculer la participation familiale, le tarif maximum sera appliqué.

MODALITES DE REGLEMENTS

Les factures doivent être réglées dans les délais soit par prélèvement automatique ou par chèque adressé à la Mairie ou en espèces auprès du régisseur.

RETARD ET DEFAUT DE PAIEMENT

En cas de repas impayé (défaut de paiement ou chèque impayé ou rejet de prélèvement), la commune procédera à une première relance. En cas de non-paiement, une mise en demeure sera effectuée. Sans règlement de la totalité de la somme due, le Trésor public assurera le recouvrement.

LES MENUS Les menus proposés sont établis par une diététicienne, qui veille au respect de l'équilibre alimentaire et de la variété. Des menus de remplacement peuvent être proposés pour répondre à certaines exigences. Une commission des menus se réunit régulièrement sous l'autorité de l'Élu à la restauration pour émettre un avis sur les menus proposés.

LES PAI Le **Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.)** est un protocole établi entre les parents, l'établissement scolaire et des partenaires extérieurs pour permettre l'accueil d'un élève souffrant d'un handicap, d'une maladie, d'une allergie, etc.

Toute modification en cours d'année doit être transmise au service.

DISCIPLINE Le temps méridien doit être un moment calme et d'éducation. Le bénéfice de ce service peut être retiré à tout enfant dont la conduite n'est pas compatible avec la vie en collectivité. La famille en sera informée immédiatement.

Temps Méridien
Année scolaire 2020-2021
 Restauration et Animation scolaire du temps de midi

Foyer :

Jours de repas souhaités :	Lundi <input type="checkbox"/>	Mardi <input type="checkbox"/>	Jeudi <input type="checkbox"/>	Vendredi <input type="checkbox"/>
Régime alimentaire :	Repas Standard <input type="checkbox"/>		sans porc <input type="checkbox"/>	

INFORMATION : Durant le temps méridien, les enfants pourront participer à des activités hors de leur école
 En cas de refus de votre part, veuillez informer le responsable du temps périscolaire de l'école.

Cadre réservé à l'administration

Dossier déposé le :	Par M			
Nombre de Jours accordés:	4 jours <input type="checkbox"/>	2 jours <input type="checkbox"/>	1 jour <input type="checkbox"/>	En attente * <input type="checkbox"/>
	* Documents à fournir :			
Date de début :	Mardi 1 septembre 2020 <input type="checkbox"/>	* lundi 14 septembre <input type="checkbox"/>	ou autre date (Après confirmation du service Restauration en Août)	
Date de fin d'accord :	Mardi 6 juillet 2021 <input type="checkbox"/>	ou autre date		

**En attente : merci d'apporter des pièces complémentaires récentes (moins d'un mois)
 entre le 1^{er} et 16 aout 2020.*

Réponse de l'administration avant le vendredi 21 aout 2020 soit par courriel ou téléphone ou courrier.

RAPPEL : ANNULATION DE REPAS (ou rajout)

Les repas doivent être commandés ou décommandés **3 jours ouvrés**, avant l'absence ou la présence de l'enfant auprès du service Restauration Scolaire. restauration.scolaire06340@villelt.fr ou au 04 93 27 64 48.

Pour le repas du Lundi	Informez la Mairie avant le jeudi 9h
Pour le repas du Mardi	Informez la Mairie avant le vendredi 9h
Pour le repas du Jeudi	Informez la Mairie avant le lundi 9h
Pour le repas du vendredi	Informez la Mairie avant le mardi 9h

Seules les absences pour les causes médicales peuvent faire l'objet d'un remboursement

Les familles doivent informer le service Restauration de l'absence de leur enfant dès le premier jour (par mail ou téléphone) et déposer **à la Mairie** les certificats médicaux dans le **mois courant**. (Ex : absence en septembre, certificat déposé avant le 30/9).

1^{er} Enfant :

Né(e) le :

Ecole:

PAI alimentaire

2^{ème} Enfant :

Né(e) le :

Ecole:

PAI alimentaire

3^{ème} Enfant :

Né(e) le :

Ecole:

PAI alimentaire





Information sur la réglementation générale de la protection des données



Mentions légales

Les informations recueillies dans ce dossier d'inscription foyer font l'objet d'un traitement informatique (le SIVOM VAL DE BANQUIERE est le responsable de ce traitement), auquel vous consentez.

Ce traitement est destiné à :

- Gestion des inscriptions au centre d'accueil et de loisirs extra scolaires et périscolaires du SIVOM VAL DE BANQUIERE
- Gestion des inscriptions au centre d'accueil et de loisirs périscolaires temps méridien de la mairie de La Trinité
- Gestion des inscriptions pour le service sports du SIVOM VAL DE BANQUIERE
- Gestion des inscriptions pour le service jeunesse du SIVOM VAL DE BANQUIERE
- Consultation des dossiers famille et enfants pour l'école de Musique de la mairie de La Trinité
- Gestion des inscriptions pour le service des Sports du SIVOM VAL DE BANQUIERE
- Données de facturation par le service Comptabilité du SIVOM VAL DE BANQUIERE et de la commune de La Trinité
- Données santé et données juridiques (modes de gardes, autorités parentales, mesures d'éloignement ...) utilisées par le SIVOM VAL DE BANQUIERE et la mairie de La Trinité
- Courriels et coordonnées téléphoniques utilisés par les services Communication du SIVOM VAL DE BANQUIERE et de la mairie de La Trinité (art 6-1-A du RGPD).

Les données collectées sont :

- Pour les responsables du foyer et les responsables légaux :
 - Etat civil, dates de naissance, coordonnées téléphoniques, mails, adresse postale, profession, Nom et adresse de l'employeur,
 - Nombre d'enfants du foyer
 - N° Allocataire
 - Régime Social du foyer
 - Nom de la Police d'assurance et numéro, en cas d'accident
 - Choix de mode de règlement dont le prélèvement
 - Coordonnées bancaires
 - Autorisation d'accès à CAF CDAP
 - Attestation de notification de la CAF mentionnant l'adresse du foyer, le nom des personnes résidant au foyer et le quotient familial
 - Avis d'imposition
 - Prestations familiales des autres caisses ne relevant pas du régime général
 - Justificatif de domicile
 - Pièce d'identité
- Pour les enfants du foyer :
 - Etat civil
 - Photos des enfants
 - Pratique alimentaire
 - Autorisation parentale de sortie avec nom, prénom, coordonnées téléphoniques et lien de parenté des personnes pouvant prendre en charge les enfants à la fin de chaque activité
 - Autorisation de publication d'image et œuvre
 - Autorisation de maquillage
 - Attestation médicale avec contre-indication
 - Renseignements médicaux (PAI, médecin traitant ...)
 - Certificat de scolarité
 - Pièce d'identité
 - Renseignements juridiques (jugement)

Ces données sont destinées au pôle animation du territoire du SIVOM VAL DE BANQUIERE et à la Mairie de La Trinité et sont utilisées dans le logiciel BL enfance du sous-traitant BERGER LEVRAULT. Elles seront également utilisées par les services comptabilité des deux entités pour la gestion des prélèvements ou en cas d'impayés pour l'émission d'un titre.

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi « informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez définir le sort de vos données, exercer vos droits ou poser toutes vos questions sur leurs traitements dans ce dispositif, en vous adressant par voie postale au Délégué à la Protection des Données – SIVOM VAL DE BANQUIERE – 21 boulevard du 8 mai 1945 06730 SAINT ANDRE DE LA ROCHE, ou par mail protection_desdonnees@svdb.fr

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer aux traitements des données vous concernant, sauf si ce droit a été écarté par une disposition législative.

Vos données sont conservées pendant la durée légale de conservation.

Depuis l'entrée en vigueur du Règlement Européen sur la Protection des Données (Règlement (UE) 2016/679) le 25 mai 2018, tout usager a le droit :

- De s'opposer au profilage,
- De demander la limitation du traitement,
- De demander l'effacement de leurs données,
- D'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle si vous estimez, après nous avoir contacté, que vos droits « informatique et Libertés » ne sont pas respectés

(En France : CNIL : 3 place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS Cédex 07 –
Tel : 01 53 73 22 22 – www.cnil.fr)